

**BUREAU D'EXAMEN DES ÉDIFICES FÉDÉRAUX DU PATRIMOINE (BEEFP)
ÉNONCÉ DE LA VALEUR PATRIMONIALE**

Numéro du BEEFP :	92-26
Numéro du RBIF :	56457
Nom du bien :	Entrepôt de la compagnie de la Baie d'Hudson
Adresse :	1251-55, boulevard St-Joseph, Lachine (Québec)
Date de construction :	1803; 1833-1848, agrandissement et nouvelle forme de toiture; 1980, restauration suite à un incendie qui ne laisse debout que les murs de maçonnerie.
Fonction d'origine :	Entrepôt relié au commerce de la fourrure (jusqu'en 1861)
Fonction actuelle :	Centre d'interprétation de l'histoire de la traite des fourrures
Responsable :	Parcs Canada
Statut du bien :	Édifice reconnu

Raisons de la désignation

L'entrepôt de la Compagnie de la Baie d'Hudson a été désigné « édifice reconnu » principalement pour l'importance de ses associations historiques et pour sa valeur environnementale.

Valeur historique

Cet entrepôt entièrement reconstruit permet d'illustrer l'un des thèmes les plus significatifs de l'historiographie canadienne : celui du commerce des fourrures. Il permet en outre de souligner la place prépondérante de Lachine dans ce vaste réseau commercial.

Dès le début de la Nouvelle-France, la traite des fourrures est l'élément moteur de l'économie de la colonie. L'époque des coureurs de bois donne tout son relief à la localisation avantageuse de Lachine, en amont des rapides qui bloquent le Saint-Laurent à la hauteur de Montréal. C'est là que s'assemblent les flottilles de canots à destination de l'Ouest et qu'on entrepose les marchandises de troc et les fourrures. Après le passage du Canada à la domination britannique, le commerce des fourrures demeure la principale activité économique du pays. Désormais, la presque totalité des pelleteries est acheminée vers la Grande-Bretagne, ce qui confère à Montréal, plus précisément à Lachine, une position de choix dans ce réseau commercial puisque les deux tiers des peaux destinées à l'Angleterre transitent par son port. L'entrepôt de la Compagnie de la Baie d'Hudson constitue l'élément central d'interprétation du Lieu historique national du Canada du Commerce-de-la-fourrure-à-Lachine.

Valeur architecturale

La valeur architecturale de ce hangar de pierre repose sur son pouvoir d'évocation de cette importante période historique qu'est le commerce des fourrures. Entièrement restauré, sa

forme architecturale est représentative d'un bâtiment du milieu du XIX^e siècle : une silhouette de maison traditionnelle avec lucarnes, maçonnerie brute (les seuls matériaux historiques qui subsistent) et toit en bardeaux de bois.

Valeur environnementale

La valeur environnementale de l'entrepôt de la Baie d'Hudson est liée au fait qu'il constitue le fondement même de l'emplacement où il est érigé. Il s'agit également de l'unique entrepôt témoin encore en place qui permet d'évoquer l'aspect commercial associé à ce site. Isolé sur la jetée Père Marquette, l'entrepôt jouit d'une localisation privilégiée et retient facilement l'attention. Sa présence a un impact considérable sur le paysage culturel de Lachine alors que sa vocation muséale en fait un lieu de convergence des amateurs d'histoire locale, régionale et nationale.

Éléments caractéristiques à préserver

- Le pouvoir d'évocation de ce bâtiment entièrement restauré qui permet d'illustrer un thème historique important, celui du commerce de la fourrure — la période choisie pour la restauration est l'époque où l'édifice servait d'entrepôt à la compagnie de la Baie d'Hudson (1833-1861) : plan rectangulaire, murs massifs en maçonnerie, toiture à coupes et à faible pente qui rappelle le classicisme anglais des bâtiments utilitaires du XIX^e siècle; les lucarnes datent toutefois d'une période ultérieure.
- Les anciens murs de maçonnerie en pierre des champs et tout autre vestige historique associé avec la période d'occupation reliée au commerce des fourrures (avant 1861).
- La relation de l'entrepôt avec son emplacement, situé en bordure du fleuve St-Laurent, car elle est essentielle pour la compréhension du thème historique que l'on désire évoquer.
- La grande visibilité de l'entrepôt.

Pour des conseils sur la façon d'intervenir sur ce bâtiment, consulter le *Code de pratique du BEEFP*. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le BEEFP.

Février 2002